

Michel Husson: « réduire les dépenses ou augmenter les recettes ? »

Comment, en ces temps de crise, les politiques fiscales impactent elles l'économie française ?

Toute récession creuse mécaniquement le déficit en réduisant les ressources fiscales. Ensuite jouent les « stabilisateurs sociaux » : ce sont les dépenses supplémentaires destinées à soutenir les revenus, de manière à réduire l'impact de la récession – par exemple le financement du chômage partiel. Enfin, on fait de la relance en finançant des projets d'investissement ou en mettant en place de nouvelles exonérations. Ce sont des politiques légitimes (on peut certes en discuter les modalités concrètes) parce qu'elles permettent d'éviter un effondrement encore plus brutal. Et c'est d'ailleurs l'une des grandes différences avec la crise des années trente où de telles mesures n'avaient pas été prises. Mais cela veut dire que le déficit se creuse et que la dette s'accumule : c'est ce qui s'est passé un peu partout. Dans le cas français, la crise a fait passer le déficit – en chiffres arrondis – de 3 % du PIB avant à 7,5 % après. Mais la crise a en partie bon dos : les données du rapport de Gilles Carrez, député UMP, permettent de calculer que, sans les cadeaux fiscaux successifs, le déficit n'aurait été que de 3,3 % en 2009¹.

Rigueur et croissance sont-elles compatibles ?

En toute généralité, le terme de rigueur désigne une politique visant à réduire le déficit. Mais il est facile de comprendre qu'on peut le faire de deux manières : en réduisant les dépenses ou en augmentant les recettes. Or, ces deux méthodes ne sont pas équivalentes. Réduire les dépenses, cela veut dire concrètement : moins de dépenses sociales, moins de fonctionnaires et de pouvoir d'achat, moins d'investissements publics, etc. Il n'existe aucune théorie économique permettant d'expliquer comment de telles coupes pourraient relancer l'économie. La *rilance* de Mme Lagarde (rigueur + relance) n'est pas simplement un néologisme ridi-

culé, c'est aussi un pur fantasme, à partir du moment où la rigueur est comprise comme une réduction des dépenses.

En revanche, l'augmentation des recettes peut avoir des effets différents selon ses modalités et, sur ce point, la justice sociale rejoint clairement l'efficacité économique. En effet, si l'augmentation des impôts pèse sur les moins favorisés, le résultat immédiat en sera une moindre consommation de leur part, avec des effets directs sur l'activité et l'emploi. Mais si cette augmentation est ciblée sur les hauts revenus et sur les activités financières, l'effet sur l'activité sera nul. Les riches ne réduiront pas leur consommation mais épargneront et spéculeront un peu moins.

« la taxation de la finance permettrait d'en réduire les excès, sans contrecoup sur l'économie réelle »



Michel Husson, économiste.

Quant à la taxation de la finance, elle permettrait d'en réduire les excès, sans contrecoup sur l'économie réelle.

Faut-il privilégier la résorption de la dette publique ?

Oui, il faut résorber la dette publique. Non pas que ce soit un mal en soi : il est légitime pour un État de s'endet-

ter pour financer des dépenses susceptibles à terme d'accroître la richesse. La raison est autre : la dette actuelle est l'instrument d'une redistribution à rebours. Cette dette n'a pas été engendrée par des dépenses excessives mais par des cadeaux fiscaux accordés au fil des ans et qui ont à peu près exclusivement bénéficié aux entreprises et aux plus favorisés, sans aucune contrepartie identifiable. Autrement dit, l'État emprunte auprès de ceux à qui on a décidé de faire payer moins d'impôts et leur offre ainsi une véritable rente payée par les contribuables d'aujourd'hui et non par les générations futures. La réponse passe donc par une véritable réforme fiscale qui revienne sur ces « acquis antisociaux ».

Dans le passé, la dette a également gonflé à cause de taux d'intérêt élevés : l'État devait s'endetter pour payer les intérêts. Pour se prémunir contre cet effet

« boule-de-neige », les banques devraient avoir l'obligation de détenir une certaine quantité de titres de la dette publique à taux réduit, voire nul, ce que l'on appelait autrefois des réserves obligatoires. Voilà pour les budgets à venir. Mais que faire de la dette accumulée ? La dénon-

cer parce qu'elle a été causée par des mesures fiscales injustes supposerait un énorme rapport

de forces y compris avec les marchés financiers internationaux, puisque plus de la moitié de cette dette est détenue par des non-résidents. Il est en revanche possible de la restructurer, autrement dit de baisser les intérêts versés.

1. Voir *Déficit public et cadeaux fiscaux*, note hussonet n° 17, septembre 2010.